



**mouvement
écologique**

Remarques du Mouvement Ecologique concernant le projet du Plan Forestier National

Veillez trouver ci-après les remarques et propositions du Mouvement écologique à inclure au projet du Plan Forestier National, présenté lors de la séance du Conseil Supérieur des Forêts du 12 mai 2026.

À cet effet, nous respectons le canevas PFN avec ces mesures regroupées en objectifs et nos réflexions suivent de près la structure proposée, et ce dans le même ordre que les mesures du plan.

Objectif 1

Afin de restaurer les effets écologiques négatifs suite à l'ouverture de la canopée, ainsi que l'hydrologie des écosystèmes forestiers par compactage des sols découlant de la construction excessive de routes forestiers, chemins forestiers ainsi que layons de débardage les mesures suivantes s'imposent :

- **démantèlement des structures artificielles** telles routes forestières qui fragmentent les écosystèmes forestiers
- **hiérarchisation du réseau de chemins forestiers** : distinction entre chemins forestiers sécurisés et chemins forestiers non sécurisés accompagnés d'un avertissement pour les personnes privées (cf concept des voiries)
- **préservation et restauration de la fermeture du couvert forestier le long des routes forestières et des chemins forestiers** afin de limiter la dégradation du microclimat
- **réduction de la densité des couloirs de débardage** à 80 m au lieu des 40m actuellement définis afin d'éviter un compactage supplémentaire du sol forestier (au moins dans les zones N2000 forestières)
- **fermeture systématique des fossés de drainage** (historiques) en forêt, **rétablissement de la capacité de rétention des mardelles en forêt** afin d'assainir l'hygrométrie naturelle des sols et prévenir ainsi les inondations en cas d'intempéries fortes dans le futur (atténuation des effets des épisodes de fortes pluies liés au changement climatique).

- Ces mesures permettent de **cicatriser les trouées et de recréer une couverture continue** et d'assurer le rétablissement du climat forestier caractéristique. Ces mesures se retrouvent sous les objectifs 3,4,5, ce fait souligne leur caractère prioritaire.
- Quant aux plans d'urgence : il est important de **développer un plan érosion**. En effet, beaucoup de nos forêts sont situées sur des pentes fortes en contre bas de plateaux cultivés, sur des sols souvent peu perméables et ainsi fortement impactés par les fortes pluies. Les dégâts des masses d'eaux se déversant dans ces forêts en pente ne se limitent pas à de profonds ravins, mais conduisent en même temps à une déstabilisation de toute la végétation.
- Etant donné que dans beaucoup d'endroits la pression de longue date (conjointe de la sylviculture et du gibier) a entraîné la disparition/raréfaction des géniteurs, il faut établir des **parcelles protégées avec les essences de la végétation potentielle en station**. (Objectif 2)
- Que faut-il comprendre par « encourager une exploitation respectueuse des sols » ? Il faut une **interdiction stricte / ou une réglementation de certains moyens d'exploitation**.
- Prévoir des **interdictions de débardage sous certaines conditions météorologiques** (notamment sur les sols lourds).

Objectif 2

- **Urgence absolue de définir/s'accorder sur une méthodologie pour l'évaluation des dégâts** de gibier (méthode combinée transect/parcelles ... les données des parcelles témoin seules sont peu fiables ...)

Cet outil devrait permettre d'établir (d'ici 2 ans) un relevé/aperçu des dégâts avec identification des zones/phytocénoses à haut risque et ce pour l'ensemble des lots de chasse en prenant en compte :

- les données des inventaires des RFI (réserves ayant été créées sur base d'une analyse scientifique des phytocénoses présentes et du potentiel de la station),
- les données des inventaires servant de base des plans de gestion des réserves et habitats Natura 2000, notamment ceux où les conflits gibier/régénération avaient déjà été thématiques,
- les données résultant des survols de l'hiver 2025-26 pour le comptage de gros gibier, vols à répéter les hivers prochains ...).

Ces charges dépassant (probablement) les capacités actuelles de l'ANF, il faudra s'assurer l'aide d'expertise externe.

- Ces **résultats serviront de base pour formuler les cahiers de charge lors des nouvelles adjudications des lots de chasse en 2029** et serviront de **référence scientifique pour établir les plans de tir** par les comités régionaux de chasse. Les locataires intéressés pourront ainsi sur base de ces données se faire une idée des charges économiques et de l'engagement (temps et moyens) nécessaire afin d'assurer un équilibre gibier/forêt.

- Ces inventaires se feront selon un tournus de 3 ans sur tous les lots de chasse.
- Etant donné que, dans beaucoup d'endroits la pression de longue date (conjointe de la sylviculture et du gibier) a entraîné la disparition/raréfaction des géniteurs, il faut établir des parcelles protégées **avec les essences de la végétation potentielle en station.**
- **Contrôle du gibier tiré par photo avec indication géoréférencée**
- Mettre en œuvre une **campagne de promotion de la viande de gibier issue des chasses régionales** (consommation s'étendant sur toute l'année) (voire campagne FSC : *Schützt eise Bësch - lesst Wëld*) (Objectif 7)
- **Créer un label „Wëld aus eisem Bësch“**
- **Promouvoir la formation des chasseurs en matière de santé/comestibilité du gibier, abolir les contraintes (ALVA) empêchant la commercialisation du gibier**
- **Étendre l'infrastructure des centres de collecte du gibier tiré, avec contrôle vétérinaire.**

Objectifs 3

Il faut **empêcher que la mesure : « garantir l'acquisition de parcelles forestières pour réaliser des boisements compensatoires » ne se fait aux dépens de surfaces agricoles à haut potentiel écologique**, surfaces qui risquent de disparaître, si elles sont utilisées à des plantations compensatoires

Objectifs 4

- **Finaliser le programme RFI** pour atteindre les 4.500 ha à protéger
- **Répérage (cartographie) des principales forêts anciennes (old growth forest)**
- **Établir un plan de gestion pour les taillis de chênes**, notamment ceux en forte pente
- **Réduction de la densité des layons de débardage**, intervalle des layons de débardage 80m au lieu des 40m
- **Pas de layons de débardage en pente de plus de 5%**
- **Restriction des interventions par Harvester**
- **Focaliser la production de bois de haute qualité**, récolte pied par pied
- **Calendrier de la gestion des chemins à préciser, pas de gestion entre mars et octobre**

- **Fermer tous les drainages** en milieu forestier.
- Délimitation de “**zones de tranquillité naturelle**” (*Waldruhezonen*) au sein des zones N2000 par le démantèlement du réseau de sentiers et l'interdiction temporaire d'accès (promeneurs, VTT...) afin de protéger les espèces menacées (par exemple, le chat sauvage, la cigogne noire...)
- **Au lieu de ne prévoir que de l'envisager Mise en place obligatoire d'un système d'indicateur de biodiversité** (important critère pour la mise en œuvre du PIBienêtre)
- Mise en place d'un **système de répertoriage, de protection et de restauration des arbres de frontière** ("*Molbeem*", "*Kuescht*") et **promotion de la replantation et la protection** des arbres de frontière dans les forêts publiques et privées.

Objectif 5

Réduction/fermeture de chemins

- Signalisation à l'entrée de la forêt sur risques, afin de **réduire la nécessité de sécurisation** des chemins (Objectif 6)
- **Fermer les pistes sauvages de VTT (Mountain Bike)**, défendre leur construction et toute publicité par des App tels Komoot ...
- **Gestion durable des forêts publiques selon le « modèle de Lübeck »**
- Élaboration et mise en place de structures d'**exploitation économique** des forêts selon le principe de la coupe en peuplement, marquage collectif, abattage, **débardage et commercialisation de grumes individuelles de différentes** essences, dans les forêts publiques et privées
- Monitoring **des flux de bois entrant et sortants**.

Objectif 6

- Mettre en place un programme universitaire nous semble illusoire, il serait avantageux de promouvoir **la formation de métiers en forêts au LTA avec développement de nouvelles voies adaptées aux travaux forestiers liés au changement climatique et à la gestion durable**
- Intégrer comme mesure l'encouragement la **production de plantes issues de semences locales/régionales**, encourager la création de pépinières dans ce sens